

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SNR 2 sur la commune principale de l'AIOT IMPASSE FOURNIER- ZI JARRY 97122 BAIE MAHAULT.

La référence de votre dossier est A-3-QHYKWYGI7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/06/2023 à 14h10 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40473650600019**

Raison sociale **SOC NOUVELLE RECUPERATION**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

SNR, 1381, RUE HENRI BECQUEREL

ZI JARRY

97122 BAIE MAHAULT

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **CHARGE D'AFFAIRES**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SNR 2**

Description des activités :

Le site emploi 2 personnes et fonctionne 313j/an du lundi au vendredi et de 7 heures à 15 heures
Le site permet le traitement des métaux par cisailage ainsi que leur transit, regroupement en vue d'une valorisation future. Le site est implanté sur les parcelles N°AK212 et AK202, au sein de la ZI de JARRY, sur environ 2300 m2 de terrain. L'accès au site se fait par la nationale RN1, puis la rue Thomas EDISON jusqu'à l'entrée de l'impasse FOURNIER qui mène au site. Le site est équipé d'une dalle béton sur l'ensemble de sa superficie, -une cisaille, -un bureau type ALGECO à l'entrée du site -un ALGECO sanitaire raccordé à une fosse sceptique -un débourbeur/séparateur d'hydrocarbures traitant les eaux pluviales du site -une fosse septique traitant les eaux sanitaires du site Les métaux ferreux et non ferreux traités proviennent principalement des professionnels mais aussi des particuliers Les producteurs de déchets apportent les déchets en lien avec les activités du site. Le présent dossier a pour objet la déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), de l'activité de collecte des déchets dangereux et non dangereux apportés par le producteur initial. les déchets sont réceptionnés sur l'aire de réception à l'entrée du site. Cette activité ne sera pas source de modifications significatives.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

IMPASSE FOURNIER- ZI JARRY

97122 BAIE MAHAULT

X : 558229

Y : 1558229

Projection : UTM Nord - Fuseau 20

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.8 t	DC	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 280 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **60**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux usées des sanitaires (eaux usées domestiques) Eaux pluviales issues du ruissellement de surface

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Traitement par fosse septique pour les eaux usées des sanitaires (eaux usées domestiques)

Traitement par séparateur d'hydrocarbures pour les eaux pluviales issues du ruissellement.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **2340**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

aucun

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Produits de pompage des Séparateurs d'hydrocarbures - Valorisation énergétique Pièces métalliques usagées - Valorisation matière Huiles usagées - Valorisation énergétique Chiffons souillés - ISDD Vidange de fosse toutes eaux - Valorisation énergétique Cartons/plastiques /papiers - Valorisation matière Matériel informatique et bureautique - valorisation matière (filière D3E) Tubes néons - Valorisation matière

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les moyens de lutte contre l'incendie : (appareil d'incendie (bouches, poteaux...), publics, dont un implanté à 200mètres au plus du risque, ou de point d'eau, bassins, citernes, etc..., d'une capacité en rapport avec le danger à combattre (60m3/h) ; extincteurs, moyen d'alerte des services incendies, ...)

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan 2.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan 1.pdf